



MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT,  
DE L'ÉNERGIE ET DE LA MER

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE  
ET DES FINANCES

Paris, le 24 NOV. 2016

001024

Le Directeur général des infrastructures,  
des transports et de la mer

Le Directeur général des entreprises

à

Monsieur le Président de l'association  
ATEC ITS France

**Objet : Mise en œuvre de l'initiative Mobilité 3.0**

Monsieur le Président,

A la faveur du Congrès mondial des systèmes de transports intelligents (STI) qui s'est tenu à Bordeaux au mois d'octobre 2015, vous avez publié le Livre vert « Mobilité 3.0. Ensemble pour la mobilité intelligente », une analyse collective des acteurs français de la mobilité intelligente, que votre association a su largement mobiliser.

Les STI ont un potentiel de progrès considérable, au service non seulement de la mobilité des biens et des personnes, mais aussi de la sobriété énergétique, de l'environnement et du climat. La compétition internationale qui se livre déjà dans le domaine se trouve renforcée par l'ouverture d'importantes perspectives. Elles sont à même de révolutionner les marchés de la mobilité et les modèles économiques sous-jacents, sur un spectre très large, du véhicule autonome au fret intelligent, en passant par les nouveaux services numériques à l'usager capables de raccourcir drastiquement l'interaction offre-demande.

L'association que vous présidez, ATEC ITS France, fédère les différents acteurs représentatifs de ce secteur, y compris les nouveaux entrants venus de la communication ou du pur numérique. Elle est reconnue comme le maillon français du réseau mondial des organisations nationales et continentales qui font valoir depuis plus de dix ans à travers la planète le potentiel de progrès des STI, aux plans technique, scientifique et industriel.

Dans la continuité du Livre vert, votre association se propose d'animer le processus de production d'une vision stratégique partagée sur une série de thèmes prioritaires et de susciter l'émergence de projets dans le domaine, en France comme à l'export. Il s'agit de mobiliser le potentiel disruptif des STI au service des territoires et du climat, tant au plan national que dans une perspective internationale. Cette mobilisation

**Monsieur Pierre CALVIN**  
**Président de l'association ATEC ITS France**  
**38 bis avenue René Coty**  
**75014 PARIS**

sectorielle s'articulera notamment autour de l'initiative fédératrice « ITS for Climate » (I4C) déjà lancée par votre association et inscrite dans la « coalition » des transports portée par PPMC dans le cadre de l'agenda des solutions initiées par la France lors de la COP21.

C'est dans cette perspective que nous souhaitons confier à votre association un mandat explicite d'animation de l'initiative « Mobilité 3.0 ». Un comité stratégique, présidé par le DGITM et co-présidé par vous-même, sera formé pour la supervision globale de l'initiative. Alimenté par les travaux collectifs orchestrés par ATEC ITS France, il en établira les conclusions. Les éclairages stratégiques ainsi produits seront utilisés pour préparer les politiques publiques.

Nos services soutiendront activement cette démarche, en y contribuant par des apports appropriés relevant de leurs compétences et en mobilisant leurs réseaux institutionnels, scientifiques et techniques. Nous nous attacherons également à orienter les grands projets à naître de vos travaux vers les financements publics les mieux adaptés, tant français que communautaires.

L'annexe jointe détaille les axes de travail prioritaires et l'organisation prévue. Vous vous attacherez notamment à éviter les redondances avec des initiatives existantes et à favoriser l'intégration horizontale des problématiques par une architecture aussi fédératrice que possible. En particulier, vous coordonnerez cette initiative avec les autres actions du secteur, notamment celles portées par les solutions de la Nouvelle France Industrielle qui touchent aux transports, en prévoyant des représentations croisées lorsque cela est nécessaire. Il en est de même, en matière de logistique intelligente, quant aux adhérences avec la stratégie nationale « France logistique 2025 » présentée par le Gouvernement. Également, vous consulerez ou associerez de façon appropriée, selon les thématiques traitées, les pôles de compétitivité, clusters ou instituts spécialisés compétents.

La ministre de l'environnement, de l'énergie et de la mer s'est déjà engagée en faveur de ce projet collectif, en vous allouant une subvention en vue de sa mise en œuvre.

Ce cadre de travail est établi avec un horizon de principe de 5 ans. Dès l'horizon intermédiaire de 3 ans, nous évaluerons ensemble le succès, la pertinence et l'efficacité de la démarche au regard de ses objectifs initiaux, des moyens mobilisés et des contextes nouveaux, avant d'y donner une suite après réorientation si nécessaire.

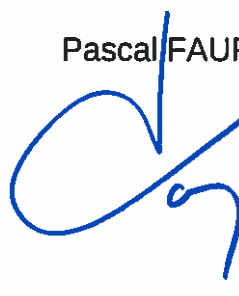
Nous souhaitons que cette initiative puisse déboucher très vite et que cette mobilisation assure à la France son rang dans la compétition internationale pour tirer les fruits de la révolution numérique dans le secteur de la mobilité, sur tous les plans et notamment au bénéfice de l'environnement et du climat.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de notre considération la plus distinguée.

François POUPARD



Pascal FAURE



## Eléments de cadrage de l'initiative « Mobilité 3.0 », priorités et spécifications diverses

---

### Table des matières

|      |  |   |
|------|--|---|
| 1.   | Antécédents de l'initiative « Mobilité 3.0 » : jalons .....  | 3 |
| 2.   | Bénéfices attendus des STI, au service des politiques publiques .....                              | 3 |
| 3.   | Actions susceptibles d'être mises en œuvre ou engagées en priorité .....                           | 4 |
| 3.1. | Développement de l'offre.....  | 4 |
| 3.2. | Connaissance et valorisation des projets innovants aux plans local, national et international..... | 5 |
| 3.3. | Analyse prospective et de positionnement stratégique .....   | 5 |
| 3.4. | Amélioration du positionnement international .....   | 5 |
| 3.5. | Veille internationale sur les transports intelligents .....  | 6 |
| 3.6. | Connaissance du marché des STI .....   | 6 |
| 3.7. | Réflexions sur les modèles économiques de déploiement des STI .....                                | 6 |
| 4.   | Gouvernance de l'initiative « Mobilité 3.0 » .....   | 6 |
| 5.   | Support de l'Etat aux moyens de l'initiative « Mobilité 3.0 » .....                                | 7 |

---

#### 1. Antécédents de l'initiative « Mobilité 3.0 » : jalons

- Conclusions de la mission confiée à M. Paul Jolie par le Conseil général de l'économie, de l'industrie, de l'énergie et des technologies (CGEIET) pour un état des lieux des STI (décembre 2012-avril 2013)
- Stratégie nationale « Mobilité 2.0. » (Secrétaire d'Etat aux transports, février 2014)
- Travaux préparatoires animés par l'ATEC ITS France (2015), conclus par la remise et la publication du Livre vert « Mobilité 3.0. Ensemble pour la mobilité intelligente » (octobre 2015)
- Dynamiques issues du Congrès mondial des STI (Bordeaux octobre 2015) et de la COP21 (Paris, décembre 2015) – voir notamment initiative mondiale « ITS4Climate » portée par ATEC ITS France et Topos Aquitaine (au titre des initiatives transport de la COP
- Réponse du Premier ministre au référé de la Cour des comptes relatif à « L'action de l'État pour le développement des STI » (21 avril 2016).

#### 2. Bénéfices attendus des STI, au service des politiques publiques

- Optimisation à bas coût des infrastructures des transports

- Convergence et intermodalité ; efficacité des transports
- Interopérabilité, notamment via la normalisation
- Sobriété des transports ; réduction de la pollution liée aux transports ; réduction de l'impact climatique des transports
- Qualité de service à l'utilisateur
- Diffusion de l'innovation
- Compétitivité et positions à l'exportation

### 3. Actions susceptibles d'être mises en œuvre ou engagées en priorité

*NB : les spécifications d'actions prioritaires ou d'enchaînements figurant ci-dessous confortent, infléchissent ou complètent les propositions du Livre vert. Ce sont des suggestions d'amorçage soumises à l'appréciation du Comité stratégique « Mobilité 3.0 ».*

#### 3.1. Développement de l'offre

- **Priorisation des thématiques nécessitant des stratégies sectorielles, au regard :**
  - des perspectives de développement des marchés (nationaux et internationaux) ;
  - de l'analyse des forces et faiblesses ;
  - des dispositifs ou chantiers stratégiques déjà en place ou en préfiguration ;
  - des attentes sociétales.

Deux thèmes sont d'ores et déjà identifiés comme devant donner lieu au développement de cadres stratégiques concertés :

- **Valorisation des données pour l'information multimodale avec :**
  - mise en place d'une structure associant producteurs de données, utilisateurs de données, autorités organisatrices de transports
  - mise en place d'un observatoire de l'ouverture des données
  - identification des besoins prioritaires de sécurité, de respect de la vie privée, d'interopérabilité
  - identification des champs prioritaires pour le développement d'interfaces ouvertes, en tenant compte du développement des services billettiques et monétiques associés à l'information déplacement
- **Logistique urbaine intelligente avec :**
  - perspectives des services attendus
  - état et perspective des briques technologiques (« *technology scan report* ») avec identification
  - analyse détaillée des forces et faiblesses
  - liens avec l'organisation des responsabilités / des décisions
  - potentiels des marchés internationaux, notamment dans les suites de la COP21
  - proposition de « services phares »

- identification des besoins prioritaires de terrains d'innovation et d'expérimentation, de spécifications (publiques) et de normalisation technique ; et élaboration sur dans chaque cas de solutions concrètes - par exemple, dans le domaine de la normalisation, le pilotage de GT au niveau européen (CEN) ou mondial (ISO), associant le retour d'expérience des usagers ou des expérimentateurs.

S'y ajoute la thématique nouvelle proposée par le Premier ministre en réponse à la Cour des comptes : l'apport potentiel des solutions STI aux problématiques de mobilité en zones à faible densité.

### **3.2. Connaissance et valorisation des projets innovants aux plans local, national et international**

- Définition des objectifs (partage et transfert de connaissance, répliquabilité, transférabilité, identification des écarts et manques...)
- Définition fonctionnelle (définition des projets innovants; typologie ; caractéristiques des projets recensés, notamment fonctionnalités et architectures ; mode de remontée des projets et liens avec les acteurs impliqués : maîtres d'ouvrages, pôles de compétitivité, solutions industrielles pour la NFI, clusters, collectivités, etc. ; identification spécifique d'innovations de rupture collaboratives)
- Mise en place de l'outil de partage de connaissance
- Séminaires d'échanges et de formation
- Proposition pour des critères et un dispositif de labellisation (« awards ») des projets innovants locaux, au regard notamment de leur impact sur la transition énergétique et de leur transférabilité, en lien avec l'initiative « ITS4Climate ».

### **3.3. Analyse prospective et de positionnement stratégique**

*NB : ce type de travail préalable sur des thématiques aujourd'hui relativement peu explorées préparera, le cas échéant, la formulation de véritables cadres stratégiques sur ces thèmes.*

- Gestion multimodale de trafic
- Infrastructures et services de transports dans la ville intelligente
- Monétique intégrée des services urbains
- Développement des services de transport fondés sur l'économie collaborative

Ce type d'analyse comporterait les éléments suivants :

- perspectives des services attendus
- état et perspective des briques technologiques (« technology scan report ») et des normes
- analyse des forces et faiblesses
- liens avec l'organisation des responsabilités / des décisions
- potentiels des marchés internationaux, notamment dans les suites de la COP21

### **3.4. Amélioration du positionnement international**

- Analyse prospective des enjeux des décisions de la COP21 sur les marchés des STI

- Participation active aux études « Analyse et potentiel de marchés » de Business France
- Analyse comparative des pratiques de « vitrine nationale web » de l'offre STI
- Etude fonctionnelle d'une vitrine web de l'offre française des STI

### **3.5. Veille internationale sur les transports intelligents**

- En liaison avec la DGITM, collaboration à la conception, au déploiement à l'alimentation d'outils de veille professionnalisés et plus visibles, avec un ciblage raisonné selon les destinataires, distinguant clairement : veille sur les politiques publiques, veille sur les initiatives locales de référence, veille sur les appels à projets ou encore veille sur les aspects technologiques et normatifs.
- Pour ce faire, rationalisation du triple dispositif actuel des sites Web consacré aux STI : <http://transportsintelligents.net> géré par le CEREMA pour compte de la DGITM ; <http://predim.org> site de la PREDIM sous contrôle DGITM ; <http://atec-itsfrance.net> site de l'ATEC ITS France. Mutualisation et mise en synergie.

### **3.6. Connaissance du marché des STI**

- Rapport sur les pratiques nationales d'observation statistique du marché des STI
- Proposition des acteurs du secteur pour les priorités d'observation statistique du marché, en lien avec les instances statistiques nationales et européennes

### **3.7. Réflexions sur les modèles économiques de déploiement des STI**

- Identification des paradigmes émergents (notamment pour identifier de nouvelles sources de financement de déploiement)
- Expérimentations éventuelles

## **4. Gouvernance de l'initiative « Mobilité 3.0 »**

Le DGITM établira sans délai un « Comité stratégique Mobilité 3.0 » (CoStrat) chargé d'orienter et de piloter l'ensemble de la démarche, et de statuer sur les travaux.

Aux côtés des directeurs généraux ou directeurs les plus concernés au sein de nos ministères (DGE pour le MEIN ; DGITM et CGDD/DRI pour le MEEM) et du ministère en charge de la recherche (MENESR/DGRI), il sera constitué de personnes qualifiées dont la diversité reflétera l'écosystème évolutif de la mobilité intelligente, dans un souci d'équilibre entre la sphère publique et le monde de l'entreprise. Le DGITM en arrêtera la liste sur la base des propositions de l'association ATEC ITS France. Lui-même et le président d'ATEC ITS France en assureront respectivement la présidence et la vice-présidence. La Mission des transports intelligents de la DGITM en assurera le secrétariat. Y seront associés en tant qu'observateurs le ministère de l'intérieur (DSCR) et le CEREMA.

Ce CoStrat a vocation à orienter et piloter l'initiative « Mobilité 3.0 » orchestrée par l'association ATEC ITS France ; celle-ci organisant et animant d'une part des travaux amont destinés à alimenter les débats et prises de position du CoStrat – selon les priorités établies par ce dernier, et d'autre part certaines actions aval de mise en œuvre. L'association rapportera au CoStrat sur la conduite et la production de ces travaux.

L'organisation des travaux orchestrés par l'ATEC ITS France sera pilotée par un Comité exécutif ou « ComEx », établi par l'association en accord avec la DGITM. La DGITM et le CEREMA y participeront. Ce Comex déploiera ses propres structures de travail thématiques ou spécialisées, temporaires ou permanentes.

Le CoStrat Mobilité 3.0 ne sera pas établi en tant qu'instance consultative réglementaire. Il s'agit en fait de constituer un think tank de haut niveau, évolutif, dont les conclusions seront portés au fil de l'eau à l'attention des départements ministériels compétents et des autres parties intéressées. Son mode de fonctionnement devra être fluide, propice au vrai débat et au partage des visions, avec aussi une véritable écoute extérieure, moyennant l'adoption de méthodes de travail originales en tant que de besoin.

Le CoStrat sera également compétent pour conduire les évaluations utiles portant sur l'efficacité de l'initiative.

## **5. Support de l'Etat aux moyens de l'initiative « Mobilité 3.0 »**

En sus de la collaboration des services de la DGITM et de la DGE et notamment du réseau scientifique du MEEM dans ces travaux (précisément à travers l'implication experte du CEREMA), la DGITM prévoit d'apporter à l'ATEC ITS France un support financier au titre de l'initiative « Mobilité 3.0 », dont la tranche 2016/2017 est d'ores et déjà en place.

Ce support récurrent diminuera en deuxième partie de mandat, l'association devant alors prendre le relais via d'autres moyens de financement, qu'il s'agisse des cotisations de ses membres (notamment des entreprises) ou de nouvelles ressources, commerciales et autres, à dégager. Aucun prolongement de l'initiative « Mobilité 3.0 » au-delà des cinq années prévues ne pourra être envisagé hors d'un schéma d'autofinancement.

---